



Heritage enfants d'un premier lit

Par **lauval**, le **15/02/2015** à **11:06**

bonjour, ma tante vient de décéder, son conjoint est lui décéder il y a plusieurs années 25ans, il avait des enfants d'un premier lit 4, et on eu 3 autres enfants ensemble. A ce jour une des enfants du premier lit demande sur sa part d'heritage, qu'il soit rajouté la part des liquidités qui restaient il y a 25ans sur le compte commun. Et remet en cause le fait que ma tante ai pu faire des travaux dans un bien qu'elle avait hérité de ses parents, mes grands parents, en partie grace aux liquidités qu'avait pu laisser son père. Elle réclame donc de ses 3 demi-frères le remboursement des travaux effectués dans le bien, qui ne lui revient pas étant de droit que du côté de ma tante. J'espère être assez claire, c'est complexe! Il y avait eu donation au dernier des vivants. En bref peut -elle réclamer le remboursement de dépenses faites dans un bien qui ne lui revient pas, en prétextant que les finances venaient d'une partie des revenus de son défunt père? merci beaucoup de votre aide.